

Lutte contre le terrorisme. Décision-cadre

2001/0217(CNS) - 06/12/2001

Le Conseil est parvenu à un accord politique, sans préjudice des réserves parlementaires de trois délégations, sur la décision-cadre. Le contenu de cet accord politique figure dans le résumé sur la reconsultation du Parlement sur la décision-cadre (se reporter au résumé de la reconsultation).